RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00655
Numéro SIREN : 379 808 207
Nom ou dénomination : CHAUVIRE DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt 4151

Chauviré
Pépinières

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 31 MARS 2023

CHAUVIRE DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Le Logis Notre-Dame - LE FIEF SAUVIN – 49600 MONTREVAULT SUR EVRE
379 808 207 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 27 MARS 2023

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Constatant que le bénéfice distribuable se compose comme suit :

• Du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30-09-2022	20 282,87 €
• Du « report à nouveau » figurant au bilan 30-09-2022	255 585,93 €
Soit un bénéfice distribuable de	**275 868,80 €**

L'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

• A titre de dividende	20 000,00 €
• Au compte « report à nouveau »	255 868,80 €
Soit un total égal au bénéfice distribuable de	**275 868,80 €**

Le dividende unitaire brut par part sociale est ainsi fixé à 8 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social de la Société à compter de ce jour.

Il est précisé que les distributions effectuées au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises à un prélèvement à la source au titre des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles au prélèvement social) dont le montant s'élève à 17,2 % du montant brut du dividende.

Le cas échéant, le paiement effectué par la Société auprès des personnes concernées sera diminué à hauteur de ces prélèvements.

Par ailleurs, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, ces personnes formulent, sous leur responsabilité, leur demande de dispense au

E.B

plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant, auprès de la Société, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus est inférieur aux montants susmentionnés.

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif à l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au point 2° du point 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible.

La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les revenus distribués perçus par les associés qui ont le statuts TNS dans la Société, leurs conjoints ou leur partenaire auxquels ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- Aux prélèvements sociaux pour la faction des revenus distribués qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et solde moyen annuel de leurs comptes courants,

- Aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des revenus distribués qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes.

Ainsi, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2022, le compte « report à nouveau » sera porté de la somme de 255 585,93 euros à la somme de 255 868,80 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Somme totale distribuée	Revenu éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)	Revenu non éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)
30/09/2021	30,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	-
30/09/2020	8,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	-
30/09/2019	8,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

« Extrait certifié conforme au PV de l'AG ordinaire annuelle du 27 mars 2023 »

Monsieur Erwan BARON,
Le Gérant

CHAUVIRE DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Le Logis Notre-Dame - LE FIEF SAUVIN – 49600 MONTREVAULT SUR EVRE
379 808 207 RCS ANGERS

COMPTES ANNUELS

30 SEPTEMBRE 2022

"Comptes certifiés exacts"

Monsieur Erwan BARON,
Le Gérant



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	26 670	13 259	13 411	10 831	2 580	23.82
	Autres immobilisations corporelles	282 797	191 864	90 933	100 831	9 897-	9.82-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	4 169		4 169	4 169		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	313 636	205 123	108 513	115 830	7 317-	6.32-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	159 141		159 141	169 645	10 504-	6.19-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	146 423		146 423	416 333	269 910-	64.83-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	323 847	61 661	262 186	321 595	59 409-	18.47-
	Autres créances	243 433		243 433	49 654	193 779	390.26
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	48 554		48 554	13 465	35 089	260.60
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	29 409		29 409	5 861	23 548	401.78
	Total III	950 807	61 661	889 146	976 553	87 407-	8.95-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 264 443	266 784	997 659	1 092 383	94 724-	8.67-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an 59 643

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	100 000	100 000		
	Report à nouveau	255 586	121 233	134 353	110.82
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	20 283	209 353	189 070-	90.31-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	430 869	485 586	54 717-	11.27-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	42 316	35 396	6 920	19.55
	Provisions pour charges				
	Total III	42 316	35 396	6 920	19.55
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	62 346	24 975	37 371	149.63
	Concours bancaires courants	204	202	1	0.60
	Emprunts et dettes financières diverses	1 284	1 246	38	3.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68 967	45 227	23 740	52.49
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 539	234 051	56 512-	24.15-
	Dettes fiscales et sociales	174 952	265 700	90 748-	34.15-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	39 183		39 183	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	524 474	571 401	46 927-	8.21-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	997 659	1 092 383	94 724-	8.67-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	483 297	569 044		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 997 659 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 20 283 €uros ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables (PCG art. 833-1, 833-2/1)

Les comptes sociaux de la SARL CHAUVIRE DIFFUSION sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Matériel industriel	5 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».
La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat net des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus et les frais accessoires.
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice en fonction de la convention collective nationale de production agricole et cuma, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 670		6 000
Matériel de transport	258 444		29 440
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 763		
TOTAL	295 877		35 440
Autres titres immobilisés	4 169		
TOTAL	4 169		
TOTAL GENERAL	300 045		35 440

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			26 670	26 670
Matériel de transport		21 850	266 034	266 034
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 763	16 763
TOTAL		21 850	309 467	309 467
Autres titres immobilisés			4 169	4 169
TOTAL			4 169	4 169
TOTAL GENERAL		21 850	313 636	313 636

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 839	3 420		13 259
Matériel de transport	158 546	39 018	21 850	175 714
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 831	319		16 150
TOTAL	184 215	42 757	21 850	205 123
TOTAL GENERAL	184 215	42 757	21 850	205 123

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 420				
Matériel de transport	39 018				
Matériel de bureau informatique mobilier	319				
TOTAL	42 757				
TOTAL GENERAL	42 757				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	35 396	42 316	35 396		42 316
TOTAL	35 396	42 316	35 396		42 316

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	39 201	28 350	5 891		61 661
TOTAL	39 201	28 350	5 891		61 661
TOTAL GENERAL	74 597	70 666	41 287		103 977
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		70 666	41 287		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	59 643	0	59 643
Autres créances clients	264 204	264 204	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93	93	
Impôts sur les bénéfices	98 881	98 881	
Taxe sur la valeur ajoutée	130 230	130 230	
Divers état et autres collectivités publiques	196	196	
Débiteurs divers	13 733	13 733	
Charges constatées d'avance	29 409	29 409	
TOTAL	596 689	537 046	59 643

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	236	236		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	62 314	21 137	41 177	
Fournisseurs et comptes rattachés	177 539	177 539		
Personnel et comptes rattachés	101 786	101 786		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 109	61 109		
Taxe sur la valeur ajoutée	910	910		
Autres impôts taxes et assimilés	11 148	11 148		
Groupe et associés	1 284	1 284		
Autres dettes	39 183	39 183		
TOTAL	455 507	414 330	41 177	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 148			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions/parts sociales	20.0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 572
Total	13 572

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	236
Emprunts et dettes financières diverses	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 640
Dettes fiscales et sociales	96 072
Total	145 970

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 409
Total	29 409

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 314
Total	62 314

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		64 649
Intérêts sur emprunts	1 168	
Gage s/vehicule	63 481	
Total (1)		64 649

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : 2.72 %
- Taux d'évolution des salaires : 4 %
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 31 %
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Age de départ à la retraite : 62 ans